



AED & VIES SCOLAIRES

PÉTITION À DESTINATION DU MINISTRE

Les Assistant(e)s d'Éducation (AED), personnels de vie scolaire, collègues et soutiens du service public d'éducation, constatent une situation devenue intenable dans l'académie de Rennes comme partout en France.



En CSA ministériel le 5 mai 2026, le ministère a confirmé avoir annoncé aux académies qu'il n'abonderait aucun budget pour les revalorisations des AED, même pour les académies où des grilles de revalorisation avaient déjà été actées.

LA RÉPONSE DU MINISTÈRE EST UNE VÉRITABLE PROVOCATION !

Cette réponse condamne les AED à rester les seuls agents de l'Éducation nationale dont le salaire est bloqué au SMIC au moment où l'inflation repart à la hausse, où tout augmente et en particulier le coût des déplacements avec la flambée des prix des carburants. Les AED n'auront bientôt plus les moyens d'aller travailler.

La réponse du ministère c'est aussi d'aboutir à une situation où d'une académie à l'autre, pour un même temps de travail, des obligations de service identiques, les rémunérations puissent varier.

FORCE OUVRIÈRE REVENDIQUE LE RESPECT DU PRINCIPE : « À TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL » !

Les AED sont indispensables au fonctionnement quotidien des établissements scolaires. Cette situation est injuste et ne reflète ni leur engagement ni leurs responsabilités. Le Syndicat Force Ouvrière des Lycées et des Collèges de l'académie de Rennes n'accepte pas un tel mépris.

PENDANT CE TEMPS, 15 POSTES AED SONT SUPPRIMÉS RIEN QUE POUR LA BRETAGNE !

Le 12 mai dernier, le rectorat de Rennes a annoncé, pour la rentrée 2026, pas moins de 15 suppressions de poste d'AED, alors que partout les conditions de travail se dégradent. Pour rappel : dans notre académie, 10 postes d'AED avaient été supprimés pour la rentrée scolaire 2023, 22 pour la rentrée 2024, 17 pour la rentrée 2025. Ça suffit !

JE SIGNE CETTE PÉTITION POUR OBTENIR :

- ✓ l'augmentation des salaires des AED, la mise en place à l'échelle nationale d'une grille indiciaire de rémunération pour les assistants d'éducation (et ce dès la première année de CDD), l'indexation de leurs salaires sur l'inflation et la hausse du coût de la vie.
- ✓ la majoration des heures effectuées le dimanche, les jours fériés et la nuit par les AED en internat, pour la fin du forfait nuit (que chaque heure compte).
- ✓ la création de postes d'AED dans les vies scolaires, contre les suppressions de postes.
- ✓ la création d'un statut de la Fonction Publique pour les AED.



[Pour signer : flasher le QR code ou cliquer ici.](#)